



# Procès-Verbal Bureau du Comité

N° 4  
31 août 2023

Par courriel : Alain Martin, Président  
Jérôme Peslier, Vice-Président  
Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général  
Didier Gantier, Trésorier  
Evelyne Autin  
Alain Le Viol  
Assiste : Sébastien Duret, Directeur Administratif

## 1. Compétitions

### • Homologation des groupes de championnats

Considérant l'article 2 des Règlements des championnats et les éléments transmis par les Commissions organisatrices, le Bureau, par délégation du Comité, homologue\* les compositions des différents groupes des championnats 2023-2024 des divisions suivantes, sous réserve des procédures en cours :

- U14 à U18 Masculins
- Seniors Masculins D5
- Seniors Féminines D2 à D4
- U15 et U18 Féminines

Ces groupes figurent en annexe.

Il est rappelé que pour les groupes homologués dans les deux derniers niveaux départementaux, il est laissé liberté au Bureau ou Comité de Direction d'apporter une modification si nécessaire.

Il est rappelé notamment l'article 28 des Règlements Généraux : **« Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août, passif inclus, voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves régionales et départementales ».**

*\*La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.*

## 2. Vie des clubs

Le Bureau a étudié et validé les dossiers ci-dessous :

### • Mouvements des clubs

		Demande de changement de type		
Demande du 31/08/2023	602354	AS CHU NANTES	Club entreprise => Club loisir	Avis favorable

### • Ententes

Le Bureau donne un avis favorable aux ententes suivantes :

	Club support		Club 2		Club 3	Catégorie
514478	FC Gétigné Boussay 1	514034	Elan de Gorges			Loisir

549344	Le Temple Cordemais FC 1	525241	FC Stéphanois			Senior F
524266	Etoile Mouzillon 4	502518	ES Vallet			Senior M
541371	US Varades 4	552795	Herblanetz FC			Senior M
550043	FC Trois Rivières 3	502454	Missillac FC			Senior M
518734	ES Dresny Plessé 4	525249	US Guenouvry			Senior M
547590	FC Mouzeil Teillé Ligné 1	581259	Le Cellier Mauves FC	513964	JA St Mars du D.	U13 F
544522	US Saint-Molf 1	544522	ES Maritime			U13 M
524266	FC Entente du Vignoble 4	524266	Etoile Mouzillon			U13 M
547590	FC Mouzeil Teillé Ligné 1	581259	Le Cellier Mauves FC	513964	JA St Mars du D.	U15 F
552826	La Bernerie OCA 1	554096	FC Bourgneuf			U15 M
560126	Ste Reine Crossac 1	502454	Missillac FC			U15 M
581901	AS Vital Frossay 2	524921	Eclair de Chauvé			U15 M
513964	JA St Mars du Désert 2	581315	Oudon Couffé Fc			U15 M
544923	Nantes Don Bosco 2	500041	La Mellinet Nantes			U15 M
549344	Le Temple Cordemais FC 1	525241	FC Stéphanois			U15 M
581974	FC Entente du Vignoble 3	524266	Etoile Mouzillon			U15 M
502518	ES Vallet 1	524266	Etoile Mouzillon			U17 M
544184	FC Rezé 1	512354	Rezé AEPR			U18 F
502518	ES Vallet 2	524266	Etoile Mouzillon			U18 M
525241	FC Stéphanois 1	549344	Le Temple Cordemais FC			U18 M
513303	US Guérinoise 1	581699	SC Avessac Fégréac			U18 M
518734	ES Dresny Plessé 2	560161	FC Le Gâvre La Chevallerais			U18 M
581259	Le Cellier Mauves FC 2	513964	JA St Mars du Désert			U18 M

Il est par ailleurs rappelé les dispositions de l'article 39 bis et ter des Règlements Généraux du District à savoir

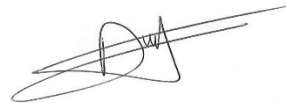
- L'entente ne peut pas être réalisée entre un groupement et un club libre
- L'entente est possible en compétitions uniquement dans une seule équipe d'une même catégorie d'âge
- L'entente est autorisée par décision du Comité de Direction uniquement dans les deux dernières divisions seniors masculins et féminins et uniquement dans la dernière équipe du club.

De ce fait, les clubs ayant formulé des ententes ne respectant pas les dispositions ci-dessus ont vu leur demande d'entente refusée.

Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret



Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre Bouillant

